

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 8 juin 2021

SAISIES EN SÉRIE POUR LA DOUANE DE CLERMONT-FERRAND

Au cours des dernières semaines, les agents des douanes de la brigade de Clermont-Ferrand ont réalisé plusieurs saisies d'importance.

Le 3 juin dernier, la brigade des douanes de Clermont-Ferrand en mission de contrôle routier sur l'A75 a effectué une saisie exceptionnelle de produits stupéfiants dans un fourgon conduit par un individu seul à bord qui venait d'Espagne. Les agents des douanes ont intercepté 92 kg de résine de cannabis et 52 kg d'herbe de cannabis soit une quantité totale de 144 kg représentant une valeur totale de plus de 1 200 000 euros.

Avec l'appui d'une équipe maître-chien, les agents des douanes ont procédé à la fouille intégrale du véhicule qui a permis de découvrir les produits stupéfiants dissimulés dans le faux plafond de celui-ci.

Quelques jours auparavant, le 30 mai 2021, ce sont 10 kg de tabac à narguillé et 36 kg de tabac à rouler de contrebande qui ont été saisis à Aurillac lors d'une opération menée conjointement par la douane et la police nationale.

Destiné à être revendu illégalement sur le marché aurillacois, le tabac de contrebande a été découvert dans un fourgon en provenance du Luxembourg conduit par une personne qui habite dans la région. La marchandise a été saisie et l'individu a écopé d'une amende douanière de plusieurs milliers d'euros.

Au cours de la même semaine, le vendredi 28 mai, les agents des douanes de la brigade de Clermont-Ferrand ont intercepté lors d'une mission de contrôle routier sur l'A75, 200 kg de résine et d'herbe de cannabis représentant une valeur totale de 1 905 740 euros.

Les produits stupéfiants étaient stockés sur deux palettes et dissimulés au sein d'un chargement de feuilles de papier transportées dans un semi-remorque immatriculé en série espagnole lors d'un trajet Espagne - nord de la France.

Au mois d'avril, deux autres saisies de cannabis ont été réalisées respectivement le jeudi 22 et mercredi 28 avril lors de missions de contrôle routier sur l'A71.

La première concerne 41 kg de résine de cannabis représentant une valeur totale de près de 292 000 euros, conditionnés par pains sous plastique, qui étaient dissimulés sous le siège du passager avant dans une cache aménagée d'un véhicule. Les deux individus présents à bord auraient quitté l'Espagne quelques heures plus tôt pour convoier les produits stupéfiants



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



vers le nord de la France. Jugés lundi 26 avril au tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, l'un a été condamné à deux ans de prison (dont un an ferme), et l'autre à trois ans (dont deux ans ferme), ainsi qu'au paiement d'une amende douanière de 30 000 euros.

La seconde concerne plus de 40 kilos de résine de cannabis représentant une valeur totale de 283.220 euros. Les produits stupéfiants étaient dissimulés dans un compresseur dont le démontage intégral a permis de mettre au jour les produits stupéfiants. L'individu a été condamné le 31 mai dernier à une peine de deux ans d'emprisonnement assortie d'un maintien en détention, d'une interdiction du territoire national d'une durée de 10 ans, de la confiscation de son véhicule ainsi qu'au paiement d'une amende douanière de 80 920 euros.